



Le Budget Primitif 2025 s'exécute dans un contexte d'instabilité nationale et de fortes incertitudes financières compte tenu du rejet de projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2025 et de la censure du Gouvernement provoquant l'interdiction de l'examen du Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2026. Conséquence de la non-adoption du PLF 2025, les collectivités sont plongées dans une parfaite incertitude.

À l'heure de la rédaction de ce rapport, le Gouvernement démissionnaire a déposé au Parlement un Projet de Loi de Finances spéciale. Cette loi spéciale accratra, comme prévu par la Constitution, la continuité des services publics et appliquera pour 2025 les choix de 2024 jusqu'au vote d'une loi de finances initiale.

Les dispositions du Projet de Loi de Finances qui incluent notamment une contribution des collectivités au Fonds de réserve, le gel de la dynamique de la TVA, l'abaissement du taux de compensation de la TSB sont pour l'heure caduques.

Toutefois, dans l'attente d'un nouveau Projet de Loi de Finances, notre collectivité adoptera une approche prudente dans l'inspiration de ses recettes et appliquera le gel des fractions de TVA, comme prévu dans les mesures du Projet de Loi de Finances initial pour 2025.

En effet, cette hypothèse prudentielle paraît crédible compte tenu de la forte probabilité que les collectivités soient de nouveau associées au redressement des finances publiques. Même si le PLF 2025 est désormais rejeté, les collectivités ont peut-être été contraintes, dans les prochains mois, à constater au redressement des comptes publics sans en connaître les modalités.

Dans l'attente de ce nouveau Projet de Loi de Finances pour 2025, il vous est proposé un Budget Primitif prenant en compte une réduction des recettes liées aux fractions de TVA. Cette feuille de route prudente et pédagogique pourra être rectifiée, le cas échéant, lors du prochain vote du Budget Supplémentaire.

Ces nouvelles contraintes demanderont un effort supplémentaire par collectivités à l'heure où elles sont déjà en train de faire face à l'augmentation de leurs dépenses relatives aux solidarités humaines. L'objectif majeur du Département sera de faire face à la croissance de charges pérennes avec une incertitude quant aux évolutions des recettes dans la quasi-totalité des domaines concernés à la dynamique économique.

Conformément aux orientations budgétaires, notre Assemblée propose un Budget Primitif 2025 avec comme ligne de forces les solidarités humaines et territoriales consolidées et une politique d'investissement ambitieuse basée sur les financements affectés.

## BUDGET

### Budget Primitif 2025

1 DOCUMENT Publié le 27 janvier 2025



### Budget Primitif 2025

PDF - 609.7 Ko



## DÉPARTEMENT DE L'INDRE

Place de la Victoire et des Alliés CS20639  
36020 Châteauroux

Lundi au Vendredi : 8h15 à 12h30 - 13h30 à 17h

[02 54 27 34 36](tel:0254273436)